

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

Objet :
Congrès des Maires
Remboursements frais
aux participants

N° : D - 2024 - 10 - 07 - 02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	20

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Jean-Philippe GARCIA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET.

Absents : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 106^e Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2024 se déroule Porte de Versailles en Novembre 2024.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 1^{ière} adjointe au Maire, M. Yann RAMIREZ, 4^{ème} adjoint au Maire et Monsieur Claude VIDAL, 6^{ème} adjoint au Maire y participeront cette année et il propose aux membres du conseil municipal intéressés de se faire connaître pour participer à ce congrès.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 16 voix pour dont 4 procurations et 4 voix d'abstention de M. le Maire, Mme Géraldine ESCANDE, M. Yann RAMIREZ et M. Claude VIDAL,

DECIDE de fixer un remboursement sur justificatifs des frais de participation au Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine, Monsieur Yann RAMIREZ, M. Claude VIDAL et Monsieur Jean-François GUIBBERT ainsi qu'aux membres du conseil municipal intéressés qui seront identifiés par certificat de M. le Maire, du 19/11/2024 matin au 21/11/2024 soir :

- Transport TGV 1^{ière} classe Béziers/Paris – Aller/Retour
- Hôtel + petits déjeuners
- Repas
- Transport interne (métro, taxi, etc...)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie CHOLLET

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14 OCT. 2024

ID : 034-213401359-20241007-D2024_10_07_002-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 11 OCT. 2024
Et publication ou notification
Du 14 OCT. 2024
Le Maire :

